

	SARL	SAS
	Régime Juridique	
Rédaction des statuts	Encadrement légal plus poussé: rédaction plus simple	Liberté contractuelle: rédaction des statuts plus complexe
Associés	100 personnes maximum	Pas de maximum
Capital/Apports	Libération de 20% des apports à la constitution au minimum	Libération de 50% des apports à la constitution au minimum
	Aucun apport minimum	
	Possibilité de capital variable	
Direction	Pas d'obligation d'être associé pour être dirigeant	
	Cogérance possible	Un seul président (plusieurs directeurs généraux)
	Interdiction d'un gérant personne morale	Autorisation d'un dirigeant personne morale
Titres	Parts sociales	Actions
	Registre des décisions/assemblées (<i>possibilité dématérialisé</i>)	Registre(s) des décisions/assemblées et registre des mouvements de titres
	Agrément des cessions aux tiers obligatoire	Agrément au choix, selon les prévisions statutaires
	Cessions de parts: modification statutaire et acte de cession	Cessions d'actions : ordre de mouvement et CERFA
Responsabilité	Procédures collectives et gérant majoritaires: l'organisme collectant les cotisations obligatoires (ex RSI, URSSAF) peut poursuivre le gérant à titre personnel et n'aura pas à déclarer sa créance à la procédure collective	
	Principe de responsabilité limitée des associés au montant de leurs apports	

	Régime Fiscal	
Bénéfices	IS sauf option pour le régime des sociétés de personnes EURL avec associé personne physique: IR sauf option pour l'IS	IS sauf option pour le régime des sociétés de personnes
Cessions de titres	Cession de parts sociales: droit d'enregistrement de 3%	Cession d'actions: droit d'enregistrement de 0,1%
Dividende	Gérant majoritaire ou gérant associé unique : - <i>Principe</i> : Application du prélèvement forfaitaire non libératoire (12,8%) + cotisations sociales (versé par la société) = 17,2 % sur la tranche inférieure à 10% du capital social, et 45% (en moyenne) sur la tranche supérieure - Option: barème progressif de l'IR (option irrévocable, exercée tous les ans)	- Principe : flat tax de 30% (application du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% + 17,2% de prélèvement sociaux, versé par la société) - Option: barème progressif de l'IR
	Gérant non majoritaire: flat tax de 30% ou barème progressif de l'IR	
Rémunération du dirigeant	Dirigeant (SARL à l'IS): - <u>Gérant majoritaire</u> : rémunérations imposées dans la catégorie prévue à l'article 62 du CGI - <u>Gérant non majoritaire</u> : rémunérations imposées, en principe, dans la catégorie des traitements et salaires (IR)	Dirigeant (SAS à l'IS): rémunérations de fonctions de direction : imposées dans la catégorie des traitements et salaires (IR)
	Société: rémunérations déductibles des résultats de la société (sous réserve de respect des conditions générales de déduction)	
	Société: rémunération déductibles des résultats de la société (sous réserve de respect des conditions générales de déduction)	

	Régime Social	
Régime de sécurité sociale	Gérant non majoritaire (égalitaire ou minoritaire): s'il perçoit une rémunération, régime des salariés (régime générale de sécurité social)	Président de SAS rémunéré: régime général de sécurité sociale (assimilés-salariés)
	Gérant majoritaire: sécurité sociale des indépendants même si non rémunéré	Président de SAS non rémunéré: pas de régime obligatoire. Couverture sociale seulement dans l'hypothèse où il exerce une autre activité ou
Retraite	Gérant non majoritaire: régime de retraite complémentaire légalement obligatoire des salariés Gérant majoritaire: régime des indépendants	Président de SAS rémunéré: régime de retraite complémentaire des salariés (régime AGIRC - ARRCO)
Chômage	Pas d'assurance chômage (régime d'assurance volontaire possible) au titre du mandat	